



Ecole des filles Lambersart

Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolarisées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.

Des travaux d'aiguilles à la puériculture.

Lire, écrire, compter, coudre et tricoter ! Voilà ce qu'une petite fille doit savoir en sortant de l'école primaire.

Les travaux d'aiguilles entrent dans les programmes scolaires dès la révolution. Pour les législateurs, il est nécessaire que les femmes sachent lire et écrire mais il ne faut surtout pas les couper du travail manuel qui sera la principale activité de leur vie. Ainsi, les travaux d'aiguilles doivent permettre aux futures épouses et mères de confectionner et d'entretenir les vêtements de la famille. On leur enseigne donc le crochet, le tricot, le marquage (traçage de lettres sur les tissus), la couture, le raccommodage, la coupe et la confection des vêtements.

Les travaux d'aiguilles sont enseignés par l'institutrice, ou à défaut et notamment en cas d'école mixte, par une maîtresse de couture rétribuée. Pour obtenir leur brevet, les postulantes institutrices doivent savoir manier l'aiguille. Des cours de couture sont même dispensés aux élèves des écoles normales de filles.

A mesure que le siècle avance, le programme de l'enseignement manuel évolue et s'étend tout en maintenant le but de transformer les fillettes en parfaites ménagères. Les travaux d'aiguilles vont se limiter à la couture, au marquage et au tricot mais vont s'ajouter des notions de cuisine, de jardinage, d'hygiène et de puériculture.

Au Bourg, les premières écoles de Lambersart

La première école communale

La première école communale est construite au Bourg à côté du cimetière. Ouverte en 1842 sur la place de l'église Saint Calixte, la première école communale de Lambersart est réservée aux garçons. La loi Falloux va rendre obligatoire la création d'une école de filles. La ville aménage donc l'école. L'instituteur, M. Mercier, y disposera d'une classe et d'un logement au rez-de-chaussée et l'institutrice, Mme Lainé, occupera la classe de filles au premier étage. A de nombreuses reprises, le recteur de l'académie du Nord émettra des réserves sur cette disposition. Dès 1852, il regrette que l'école de filles ait été installée dans un local insuffisant au-dessus de l'école de garçons, dépourvu de cour et de jardin. Les enfants de chaque sexe se rencontrent en effet pendant les récréations et se rassemblent par les mêmes chemins. Il déplore cette situation qu'il juge préjudiciable à l'instruction et la moralité des enfants. Le conseil municipal lui répond que rien ne peut compromettre l'instruction, la moralité ou la santé des enfants, car les sorties des écoles sont entièrement séparées et distinctes puisqu'elles sont placées aux deux extrémités du bâtiment dans deux cours entourées de murs, et qu'aucune communication n'est possible ni entre l'instituteur et l'institutrice, ni entre les enfants des deux écoles.

La difficile naissance de l'école privée

Sous l'impulsion de l'abbé Desplanque, curé de la commune, une école primaire libre gratuite de filles est ouverte en 1853. Elle est tenue par une sœur de la congrégation des Filles de l'Enfant Jésus. Dès 1855, le maire, estimant que le bâtiment qui se trouve sur l'étroit chemin qui conduit à l'église est très vieux et insalubre, souhaite en ordonner la fermeture immédiate.

En parallèle, pour contrer le but charitable de l'école libre de filles, le maire décide que l'école communale qui vient d'être confiée à une maîtresse laïque, sera gratuite pour tous les enfants de la commune quelle que soit la position de fortune de leurs parents. Durant l'hiver de la même année, le maire propose une nouvelle mesure, la distribution gratuite aux jeunes filles indigentes de laine, fil et petits objets qui leur sont nécessaires pour les travaux de couture.

L'école privée de filles est finalement fermée en 1860. L'agrandissement de l'école communale qui ne peut contenir que 40 élèves devient nécessaire. En effet, la salle de classe accueillant les filles ne permet pas de recevoir tous les enfants de la commune dont les parents sollicitent l'admission. Le Préfet adresse une lettre au maire en ces termes « Les inconvénients résultant de la juxtaposition des classes des garçons et des filles et de l'éloignement du logement de l'instituteur, viennent encore s'augmenter, depuis la suppression de l'école des religieuses d'un encombrement qui rendra impossible la direction de l'école des filles par une seule institutrice. Une personne ne peut faire la classe à plus de 50 ou 60 enfants et il faudra de toute nécessité deux institutrices pour les 110 jeunes filles en âge d'aller à l'école que peut donner une population de 1 328 habitants ».

Les membres du conseil ayant interrogé une personne fort compétente sur ce sujet, considèrent que le nombre d'enfants que peut instruire une laïque peut être de 70 à 80 et que ce nombre n'est encore dans l'école que de 65, même depuis que le curé a été obligé d'y envoyer 25 jeunes filles de son couvent. Quant aux religieuses, ils estiment que leur méthode d'enseignement ne permet pas plus de 60 enfants. Preuve évidente de la supériorité de l'enseignement laïque !

L'école publique Sévigné

Malgré l'offre de l'abbé Stanislas du Lac de Fugères (fils du maire de Lambersart) qui propose de faire don à la commune de Lambersart d'une somme de 25 000 fr pour la construction d'une école primaire pour 100 jeunes filles et d'un asile pour 80 enfants tenus par deux religieuses, le conseil municipal refuse, préférant faire construire lui-même une école tenue par des institutrices laïques. Ce sera chose faite grâce au don de Jean-Baptiste Desmazières, conseiller municipal. Lors d'une séance du conseil, M. Desmazières s'exprime en ces termes « Messieurs, ayant rejeté la proposition de don parce que vous voulez l'instruction laïque dans notre école de filles, je demande que soit bâti le plus tôt possible, une nouvelle école communale pour les filles de Lambersart ».

L'école Sévigné sera construite sur le terrain acheté rue de la Carnoy en 1862 grâce à la donation Desmazières. En 1863, elle ouvre ses portes. En 1905, une nouvelle classe est construite pour accueillir les 146 élèves qui la fréquentent. La commune compte alors deux autres écoles primaires de filles, l'école du Sacré Cœur et l'école Jeanne d'Arc.



Ecole communale de fille Sévigné

D'autres écoles verront le jour au cours du 19^{ème} siècle à Lambersart.

Au Bourg



Ecole Jeanne d'Arc, Bourg

L'école Jeanne d'Arc, rue de la Carnoy a été créée en 1878 par Félix Clouët, ancien maire, à côté de sa villa, le château St-Louis. Cette école catholique pour filles est tenue par les religieuses de la congrégation des Filles de la Sagesse. Fermée en 1903 (lois de laïcisation) et réouverte en 1912, le centenaire de l'école a été célébré en 2012, en référence à cette réouverture.

Au Canon d'Or

En 1857, Mme Soenens, ancienne religieuse, ouvre à Lambersart dans une maison, un pensionnat qui accueille 6 orphelines de Lille. Il est situé le long du chemin vicinal d'intérêt commun n° 58 (rue de Lille), au lieudit du Bas Grandel. Les pensionnaires apprennent les travaux d'aiguille, la lecture et l'écriture. Les leçons sont données par un maître de Lille, mais la situation de Mme Soenens est irrégulière au regard de la loi Falloux de 1850. L'orphelinat de Notre Dame de l'Immaculée Conception sera repris en 1862 par des religieuses de la congrégation de la Mère de Dieu après avoir été géré par une institutrice laïque, M^{lle} Théry. L'établissement compte alors 22 élèves. Les bâtiments, rasés vers 1885, seront remplacés par trois châteaux construits par Victor Dujardin. Rasés à leur tour dans les années 1960, ils seront remplacés par les immeubles résidentiels du Vert Bois, rue Copernic et les Jardins du Bourg, rue Vergin.

A Canteleu

L'école du Sacré Cœur est ouverte par la congrégation des Sœurs de la Providence de Portieux en 1868, rue Bernard (actuelle rue Gabrielle Bouveur). Elle est ensuite tenue par les sœurs de la Providence de Rouen de 1911 jusque 1921, puis par les sœurs Réparatrices du Sacré-Cœur. En 1970, l'école de filles du Sacré-Coeur et l'école de garçons Saint-Sépulcre fusionnent. En 1971, avec la mixité, elles sont rattachées à l'école mixte Dominique Savio. Les bâtiments seront rasés en 1990.

Le Service d'Aide à la Gestion des Archives Communales

Ce service proposé par le Sivom alliance nord-ouest depuis 2007 aux communes adhérentes est constitué de trois archivistes. Il intervient dans les mairies pour traiter les archives anciennes comme contemporaines. Il réalise également un travail de valorisation des collections patrimoniales des communes.

Nous contacter : archives@sivomano.fr

Légende photo 1^{ère} de couverture : école du sacré-coeur, Canteleu

Source : Archives communales

Mise en page : Service animation et patrimoine - ML

Octobre 2017